



Bremblens info 01/2017

Agenda

Dimanche 12 février 2017 : Votations fédérales et cantonales.
Dernier relevé des bulletins de vote : dimanche à 10h00.

Mardi 28 mars 2017 : Séance du Conseil général à 20h00.

Recensement des chiens

Les propriétaires de chiens ont l'obligation d'annoncer au bureau communal **les chiens achetés ou reçus, vendus, décédés ou donnés en 2016**. Celui qui contrevient aux dispositions du règlement sur la perception de l'impôt cantonal sur les chiens est passible d'une amende.

Nids de chenilles processionnaires

En vertu de l'arrêté du Conseil d'Etat sur la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin, les propriétaires, locataires, usufruitiers, fermiers ou exploitants des fonds portant des pins ou des cèdres atteints par les chenilles sont tenus de détruire les nids dès leur apparition et jusqu'au **28 février 2017**. Passé ce délai, et sans autre avis, la Municipalité y fera procéder à leur destruction aux frais des propriétaires.

Déchèterie intercommunale

La déchèterie intercommunale de Lonay est mise à la disposition des usagers pour collecter les déchets pré-triés par leurs soins et assurer une valorisation et un recyclage optimal des matériaux déposés.

Il revient de ce fait aux usagers de la déchèterie de séparer les matériaux recyclables ou réutilisables et de les déposer dans les bennes ou conteneurs réservés à cet effet.

Merci de bien vouloir respecter les directives et les conseils du personnel d'exploitation.